



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION
DE LOIRE ATLANTIQUE

Objet : Participation de votre club au trophée des spectacles

Mesdames, Messieurs les dirigeants de structures équestres de Loire-Atlantique,

Comme annoncé dans le courrier de rentrée, afin de varier les activités équestres, de créer une nouvelle dynamique et lancer un projet pour de nouveaux publics au sein de votre structure, le CDE 44 vous propose d'organiser un spectacle équestre et de le présenter lors d'un dimanche du premier trimestre de l'année à venir. Regroupant l'ensemble des présentations des clubs intéressés, cette journée constituera le trophée des spectacles équestres de Loire-Atlantique lancé pour la première fois durant en 2024.

Vous trouverez ci-joint le cahier des charges, afin de pouvoir vous lancer aisément dans cette aventure.

Merci de nous renvoyer votre déclaration d'intérêt avant le 15 novembre prochain

L'inscription définitive aura lieu début janvier.

Nous restons à votre disposition pour toute question que vous jugeriez utile.

Le CDE 44

Cahier des charges du trophée des spectacles équestres de Loire-Atlantique

Le Trophée des spectacles, qu'est-ce-que c'est ?

- Tout simplement un challenge amical et bon enfant autour de spectacles équestres.
- Un jury composé de professionnels notera chaque spectacle présenté.
- Le club vainqueur se verra récompensé d'un trophée à remettre en jeu l'année suivante et de lots pour les cavaliers. Il aura la chance aussi d'être invité à assister au spectacle équestre professionnel présenté le jour même.
- Chaque groupe remportera des plaques souvenirs.

Libre à vous de monter un projet avec les règles suivantes :

- 10 équidés maximum et un seul spectacle par club
- Vous avez à disposition :
 - une carrière 60x20 aménageable à votre guise (40*20m, rond de longe, piste de cirque...)durant 20 minutes (présentation, installation et désinstallation comprises)
- une sonorisation
- une lice de dressage pour aménager votre piste à votre guise
- Le port de la bombe est obligatoire pour tous les cavaliers
- Tous les participants seront licenciés et tous les clubs seront à jour de leur adhésion auprès du CDE 44

A votre imagination et au plaisir d'admirer vos propositions durant le 1^{er} trimestre de l'année à venir (date à confirmer très prochainement).

Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland – 44 100 Nantes

Tel : 02 51 80 54 33 Fax : 02 51 80 54 33

www.cde44.com

e-mail : cdeequit@aol.com